Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 87 (1936)

Heft: 9-10

Artikel: La sylviculture suisse

Autor: H.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

morceaux: il indique	en ou	tre le	coût,	par	cent	kilos,	de	la	réduction
en menus morceaux	à l'état	vert:							

Assortissement	Rendement du stère en menus morceaux	Poids du stère	Coût de la réduction en menus morceaux
son all higher and for	$ m m^3$	kg	fr.
Quartelage	1,600	7 75	0,97 p. 100 kg
Rondins 9-14 cm	1,550	760	1,— "100 "
Petits rondins 3-8 cm	1,250	650	1,10 , 100 ,
Branches 2—4 cm	0,900	390	1,80 , 100 ,

Le pesage eut lieu de 1 à 4 semaines après l'abatage du bois, soit au moment même où il fut réduit en morceaux. Les prix cités ne comprennent que la mise en morceaux, la mise en sacs et le chargement du bois sur camion. Nous pensons qu'ils pourraient être réduits si l'on prenait, lors de l'exploitation, diverses mesures dans ce sens. Tout d'abord, les tiges et branches devraient être affranchies à 3—4 cm environ, le bois de diamètre plus petit exigeant trop de manutention et, par conséquent, coûtant trop cher. Les rondins de 6 à 10 cm, passés à la scie à ruban, pourraient être fendus en quatre d'un seul coup, au moyen d'une hache à deux tranchants en croix (outil inventé par Bourqui à St-Blaise).

Lorsque le bois en morceaux sera livrable dans le commerce, on pourra se rendre compte du poids qu'il aura perdu par dessication et calculer le coût de la réduction en morceaux appliqué au bois sec. Nous nous proposons de publier ici même, au début de l'hiver, les résultats obtenus.

Lozeron.

La sylviculture suisse.

(Etude élaborée par l'Union suisse des paysans.)

C'est sous ce titre que le secrétariat des paysans suisses, à l'instigation de l'*Union suisse des paysans*, aux destinées de laquelle préside M. le Conseiller d'Etat vaudois Porchet, vient de publier une étude aussi intéressante qu'actuelle, destinée surtout aux milieux agricoles.

En face de la situation toujours plus difficile du marché des bois et de la baisse inquiétante du rendement des forêts, nos dirigeants agricoles n'ont pu manquer de s'intéresser à ces problèmes angoissants. Ils ont voulu, dans la mesure du possible, venir en aide à la sylviculture suisse dans sa lutte contre l'adversité. Beau témoignage de fraternité, auquel les forestiers suisses seront sensibles. Témoignage encourageant qui ne manquera pas de produire d'heureux résultats.

Agriculture et sylviculture, les deux branches sœurs de la production du sol suisse, ont l'obligation de travailler la main dans la

main, de s'entr'aider, d'agir suivant des vues communes. Ce devoir est aujourd'hui plus impérieux que jamais. Aussi avons nous un plaisir tout particulier à féliciter et remercier ceux qui l'ont si bien compris et su prendre l'initiative de cette opportune orientation. A l'avant-propos — signé de MM. E. Laur, A. Borel et O. Howald — on peut lire : « La présente publication est destinée à montrer aux autorités et au peuple suisse que des mesures de caractère radical devront être prises sans tarder, en faveur de la protection de la forêt suisse, l'un des plus beaux joyaux de notre patrimoine national. »

Il serait superflu de récapituler ici cette étude — destinée surtout aux populations campagnardes — basée essentiellement sur les publications de la Société forestière suisse, du Bureau fédéral de statistique forestière, de l'Association suisse d'économie forestière, du Secrétariat des paysans suisses, etc. Nous nous bornerons à noter que sont traitées les matières suivantes :

- I. La forêt suisse (données statistiques).
- II. Le rôle de la forêt suisse et ses produits.
- III. L'importance de la sylviculture au point de vue de l'économie nationale.
- IV. L'activité déployée en faveur de la sylviculture par l'Union suisse des paysans.
 - V. La crise sylvicole.
- VI. Mesures concernant la lutte contre la crise sylvicole.
- VII. Récapitulation et conclusions.

Et voici, en matière de conclusion, quelles sont les thèses par lesquelles s'achève l'intéressante brochure :

- « 12. En vue de protéger la forêt suisse et de conserver l'une des plus importantes sources du revenu des communes montagnardes et du gain de la population des régions alpestres, nous proposons le programme d'activité ci-après :
 - a) Poursuivre l'œuvre d'encouragement à la technique sylvicole.
 - b) Améliorer les voies d'accès à la forêt, des régions de montagne, par la construction de chemins forestiers.
 - c) Tendre à une réduction du coût du façonnage et des transports.
 - d) Restreindre encore les importations de bois en grume et des sciages, en continuant à mettre l'importation au service de l'écoulement des bois du pays. Les autorisations d'importer ne doivent plus être accordées, en tant que la nécessité s'en fait sentir, qu'aux intéressés fournissant la preuve qu'ils ont effectué des achats de bois indigène ou participé à l'exportation.
 - e) Réduire davantage les importations de bois de feu, en particulier de la zone limitrophe française. Relever les droits frappant les huiles pour le chauffage et les gaz liquéfiés employés comme combustibles, en faisant partiellement servir ces droits à l'encouragement à donner à la mise en valeur du bois.

- f) Prendre les mesures s'imposant pour favoriser d'une façon durable l'écoulement du bois de feu, du bois de râperie, ainsi que du bois utilisé pour les poteaux et la fabrication des traverses de chemin de fer. S'employer auprès des autorités afin que, lors de l'adjudication, par l'Etat et les communes, des travaux de construction d'édifices publics, il soit utilisé le plus possible de bois. Revision des lois relatives aux constructions, ainsi que des dispositions d'assurances hostiles aux bois. Création d'un service de consultation pour les constructions en bois.
- g) Tendre, en particulier, dans le domaine des nouvelles possibilités d'écoulement, à favoriser l'emploi du bois pour le pavage des routes et la fabrication de l'alcool, ainsi que pour le chauffage à l'aide des nouveaux poêles à bois, et enfin comme carburant pour les moteurs.
- h) Tendre, avant tout, pour assainir la situation de la sylviculture, à un accroissement de la demande de bois, et s'employer, par tous les moyens, en vue de développer l'usage du bois. »

Puissent ceux que cela concerne faire leur possible pour la réalisation de ce programme si raisonnable!

H. B.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Réunion annuelle de la Société forestière suisse dans le canton d'Appenzell, Rhodes Extérieures, en août 1936.

Le demi-canton d'Appenzell, Rhodes Extérieures, possède une étendue boisée totale de 6028 ha. De celle-ci, 2 % seulement appartiennent à l'Etat, 25 % aux communes et 73 % aux particuliers. En d'autres termes, la forêt publique y est très faiblement représentée. Aussi bien, peut-on admettre d'emblée que les sujets d'études forestières n'y sont pas particulièrement nombreux.

Ceci étant, on pouvait craindre que la participation à cette réunion ne fût pas très forte. Crainte bien inutile puisque, à en croire la liste des participants, ceux-ci ne furent pas moins de 128. C'est qu'aussi les membres de notre association aiment à se retrouver réunis, à se revoir et à rafraîchir les liens d'amitié qui les unissent. Et puis qui ne sait, chez nous, que l'« Appenzellerland » est un pays plaisant, gai, à la population accueillante!

Le dimanche 16 août, à 17 h., la réunion débute à *Hérisau*, la capitale du demi-canton. Séance administrative — dans la salle du Grand Conseil, aux splendides boiseries et ornée des portraits de plus de 60 landammanns — dirigée par le président de la Société, M. *Knobel*, inspecteur forestier cantonal à Schwyz, et au cours de laquelle on entendit trois conférences (MM. *Henne*, O. Zaugg et *Inhelder*). Le